

Le mal-logement en 2014

Source : Observatoire des inégalités

31 janvier 2014 - 3,5 millions de personnes sont concernées par le mal-logement en France. 694 000 personnes n'ont pas de domicile personnel, 85 000 vivent dans une habitation de fortune, cabane, camping ou mobil home toute l'année. Beaucoup reste à faire pour que chacun dispose de conditions d'habitat dignes de ce nom.

État des lieux

Beaucoup reste à faire pour que chacun dispose de conditions d'habitat dignes de ce nom comme le rappelle chaque année la Fondation Abbé Pierre dans son [rapport annuel sur le mal-logement](#) [1]. 3 524 426 personnes sont non ou très mal logées en France . 693 978 sont privées de logement personnel et 2 778 000 vivent dans des conditions de logement très difficiles (privation de confort et surpeuplement accentué).

Certes, la misère d'aujourd'hui n'est pas aussi dramatique que celle des années 50. Notre pays s'est enrichi et les conditions de logement se sont heureusement améliorées. Mais les associations d'aide aux plus démunis mettent en évidence les situations dramatiques dans lesquelles vivent des milliers de personnes.

Le mal-logement ne se réduit pas pour autant aux situations extrêmes. Une fraction considérable de la population au sein des couches modestes et moyennes (notamment chez les jeunes) loge dans des conditions qui ne répondent pas à leurs aspirations : détériorations, mauvaise insonorisation, surface trop faible, quartier dégradé, etc. L'idéal pavillonnaire, rêve de nombreuses familles, est loin d'être la norme en France.

| Nombre de personnes non ou très mal logées | |
|--|------------------|
| Personnes privées de domicile personnel | 693 978 |
| - dont sans domicile fixe | 141 500 |
| - dont résidence principale en chambre d'hôtel | 38 000 |
| - dont habitat de fortune : cabane, construction provisoire, personnes vivant à l'année en camping ou mobil-home | 85 000 |
| - dont personnes hébergées chez des tiers dans des conditions de logement très difficiles | 411 000 |
| - dont personnes en structures d'hébergement et d'insertion : CHR, CADA, places en hôtel pour demandeurs d'asile, accueil d'urgence, résidences sociales | 18 478 |
| Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles* | 2 778 000 |
| - dont pas de confort | 2 123 000 |

| | |
|---|------------------|
| - dont surpeuplement | 800 000 |
| Gens du voyage qui ne peuvent accéder à une place dans les aires d'accueil aménagées | 52 448 |
| TOTAL ** | 3 524 426 |
| Avertissement : certaines de ces données sont des ordres de grandeurs. * Logements inconfortables, de mauvaise qualité et logement en surpeuplement accentué (hors double compte). ** Hors double compte. | |
| Source : Fondation Abbé Pierre - Rapport sur le mal logement 2013, d'après Insee et différentes sources. | |

Évolution de la situation

Le nombre de logements sans confort de base a considérablement diminué ces trente dernières années. Cette évolution résulte à la fois de l'élévation du niveau de vie moyen mais aussi de la part croissante des dépenses que les ménages consacrent pour se loger. Il s'agit de moyennes : cette amélioration est loin d'être aussi nette pour tout le monde, notamment pour les jeunes générations qui subissent de plein fouet les hausses de loyers et la forte montée des prix à l'achat.

Cependant, 353 000 logements, soit 1,3 % du parc immobilier en 2006, contre 15 % vingt ans plus tôt, manquent encore de confort sanitaire (absence d'eau courante, d'installations sanitaires, WC intérieurs...). 6 millions de personnes vivent encore dans des logements qualifiés de « mauvaise qualité » (électricité déficiente, humidité...) situant la France au 18ème rang européen sur 24. Selon des estimations citées dans le rapport de la Fondation, les risques sanitaires liés à l'habitat indigne concernent environ 600 000 logements dans lesquels vivent un peu plus d'un million de personnes. Les ménages pauvres et modestes (ouvriers, chômeurs, jeunes de moins de 25 ans ou encore les familles monoparentales) sont sur-représentés dans ces logements.

D'après une estimation réalisée par l'Insee dans le cadre de la mise en œuvre du Droit au logement opposable ([Dalo](#)), 520 000 à 530 000 ménages seraient éligibles aux critères de la loi Dalo, soit parce qu'ils habitent un logement insalubre ou menaçant de tomber en ruine, soit parce qu'ils n'ont pas le confort de base, ou encore qu'ils se retrouvent dans un logement surpeuplé, tout en abritant un enfant mineur ou une personne handicapée. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi le 1er janvier 2008, près de 300 000 recours ont été déposés [2]. Selon la Fondation Abbé Pierre, entre 2008 et 2011, sur 282 239 recours déposés, 232 688 ont été examinés en commission et 37 686 personnes ont pu être relogées. Malgré la loi Dalo, 35 000 personnes éligibles à son application restent sans logement.

| Logements sans confort | | | | |
|--|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | 2002 en Milliers | 2002 en % | 2006 en Milliers | 2006 en % |
| Sans confort sanitaire : absence d'un des éléments (eau courante, installation sanitaire, WC intérieurs) | 612 | 2,5 | 353 | 1,3 |
| Immeuble insalubre ou menaçant de tomber en ruine (1) | 267 | 1,1 | 273 | 1 |

| | | | | |
|--|-------|------|-------|------|
| Aucune installation pour faire la cuisine (1) | 93 | 0,4 | 108 | 0,4 |
| Aucun moyen de chauffage ou avec des moyens de chauffage sommaires | 1 986 | 8,2 | 1 580 | 6 |
| Electricité déficiente : installation non encastrée, fils non protégés par des baguettes, ou pas de prise de terre | 1 167 | 4,8 | 1 030 | 3,9 |
| Signes d'humidité sur certains murs | 5 848 | 23,8 | 5 347 | 20,4 |
| Infiltrations d'eau ou inondations provenant d'une fuite d'eau dans la plomberie | 552 | 2,2 | 654 | 2,5 |

1. Compte tenu des faibles effectifs, le nombre de logements sans installation pour faire la cuisine ou dans un immeuble insalubre doit être considéré comme un ordre de grandeur. Lecture : 1 030 000 logements ont une électricité déficiente en 2006, soit 3,9% des résidences principales. Champ : France métropolitaine, résidences principales.

Source : Insee, enquêtes Logement.

La construction de logements

La France ne construit pas assez de logements, en particulier dans le secteur social, et la demande ne fait que s'accroître. Certes, le niveau de l'offre locative s'est redressé en 2012 : 455 000 logements ont pu être attribués à des ménages selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre, mais il reste toujours en-deçà de celui des années 2000 (480 000 logements). Avec 1 735 282 dossiers en instance au 1er septembre 2013 (près de 50 000 demandes en plus par rapport à 2011), seul un quart de la demande a été satisfaite.

Les services sociaux et les associations d'aide aux plus démunis pointent les difficultés grandissantes des ménages les plus modestes pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir. 5 154 000 personnes sont en situation de réelle fragilité à court ou moyen terme.

Ce difficile accès au logement contraint les ménages à faibles ressources à vivre dans des quartiers accessibles mais souvent dépréciés. De ce fait, ces populations continuent à se concentrer dans les mêmes territoires. [3].

| Evolution de la demande de logements HLM | | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| De 1984 à 2006 | | | | | | |
| Unité : en milliers et en % | | | | | | |
| | 1984 | 1988 | 1992 | 1996 | 2002 | 2006 |
| Nombre de demandeurs (en milliers) | 680 | 704 | 915 | 855 | 1 040 | 1 220 |
| % des ménages | 3,3 % | 3,3 % | 4,1 % | 3,7 % | 4,3 % | 4,6 % |

Source : Insee, enquêtes logement

Montée de la précarité énergétique

L'enquête Logement 2006 de l'Insee identifiait près de 3,4 millions de ménages touchés par la précarité énergétique (soit 13 % des ménages en France et environ 7 à 8 millions de personnes), auxquels il faut ajouter 290 000 ménages ayant recours à des pratiques de

restriction ou de privation de chauffage. La Fondation Abbé Pierre estime que ce sont plus de 3 380 000 ménages qui sont en situation de précarité énergétique.

Définitions :

La définition la plus utilisée par l'[Insee](#) d'un **peuplement « normal »** est : une pièce de séjour pour le ménage + une pièce pour chaque couple + une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

Un logement auquel il manque une pièce est en situation de **surpeuplement modéré**. S'il manque deux pièces ou plus, il est en **surpeuplement accentué**.

Cette norme pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, on ne compte pas les salles de bain, buanderie, WC, vérandas, terrasses couvertes, etc. La cuisine ne compte que si elle fait plus de 12 m². Ensuite, une personne seule dans un studio se trouve automatiquement en situation de surpeuplement (il faut une pièce par ménage + une chambre). Enfin, elle ne tient aucunement compte de la surface des logements. Plusieurs autres définitions du surpeuplement sont utilisées, comme celle de la Caisse nationale d'allocations familiales (9 m² pour une personne, 16 m² pour deux et 9 m² par personne supplémentaire) ou de l'Agence nationale de l'habitat (16 m² par personne + 11 m² par personne supplémentaire).

Dans sa dernière [enquête Logement de 2006](#), l'Insee a complété sa définition en prenant en compte la surface : les studios de plus de 25 m² occupés par une seule personne ne sont pas considérés comme surpeuplés, en revanche les logements qui respectent la norme mais où la surface par personne est inférieure à 18 m² sont considérés comme surpeuplés.